



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Fonctionnement : Languedoc-Roussillon

Question écrite n° 10795

### Texte de la question

M Gilbert Millet s'inquiète auprès de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, des suppressions de postes dans les services des lycées et collèges de l'éducation nationale. Pour l'académie de Montpellier, considérée comme « surdotée » dans l'enseignement du second degré par le projet gouvernemental Agora, il s'agit de la suppression de 457 postes d'agents, employés et ouvriers, d'ici quatre ans, postes destinés à être transférés dans des académies « déficitaires » selon le même projet. Alors que déjà nombre de services ont été privatisés, c'est le cas par exemple du chauffage dans le département de l'Hérault, et la privatisation de la restauration est envisagée dans celui du Gard, ce devient un euphémisme de constater que cette nouvelle aggravation de la politique d'austerité ne crée pas les conditions du maintien d'un service public de l'enseignement de qualité. En effet, pour assurer une réelle qualité des services, au moindre coût, dans les lycées et collèges de l'académie de Montpellier, c'est de la création de 1 200 postes qu'il devrait être question aujourd'hui. Nous sommes très loin du compte, et l'écho de l'inquiétude des personnels et des parents d'élèves va grandissant. L'Education nationale doit conserver à tous les niveaux son caractère de service public : il y va de notre avenir et surtout de celui de nos enfants. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre, non seulement pour stopper les suppressions de postes en cours, mais aussi pour tendre à la création des 40 000 postes de services nécessaires au fonctionnement des établissements du second degré au plan national, dans le cadre du service public, dont 1 200 dans l'académie de Montpellier.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le projet Agora (Aide à la gestion optimisée des ressources Atos), actuellement en cours de réalisation, vise à moderniser le système d'information relatif aux emplois, postes et personnels Atos du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il n'a pas pour objet de se substituer aux options qui seront à prendre quant à l'équilibrage des dotations académiques en emplois. L'opportunité de supprimer des emplois dans l'académie de Montpellier n'a donc jamais été évoquée dans le cadre de ce projet. S'agissant de la politique menée en faveur des personnels Atos, il convient de rappeler qu'après plusieurs années de réduction d'effectifs, le Gouvernement a décidé, lors des mesures d'urgence de 1988 et dans le cadre de la loi de finances pour 1989, la création respectivement de trois cents et trois cent cinquante emplois nouveaux destinés aux établissements scolaires. Cet effort, qui marque un renversement de tendance important, est significatif de la place réservée aux personnels Atos au sein du système éducatif. Pour 1989, ces créations de moyens nouveaux ont été accompagnées d'une redistribution d'emplois interacadémique, afin de poursuivre la réduction de certaines disparités constatées. C'est ainsi que cent emplois ont été affectés aux sept académies les moins favorisées, par prélèvement dans les sept académies les mieux dotées, dont celle de Montpellier. Il convient de préciser que seuls neuf emplois ont été supprimés dans cette académie, ce qui représente moins de 0,2 p 100 de la dotation en emplois dont elle dispose.

### Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

**Circonscription** : - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 10795

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : éducation nationale, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le** : 20 mars 1989, page 1329